



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 15 février 2021, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Cette séance est tenue par visioconférence.

Présences

Monsieur Yves Bédard, maire
Monsieur Daniel Arteau, conseiller
Monsieur Jean Leclerc, conseiller
Madame Diane Pinet, conseillère
Monsieur Stéphane Martin, conseiller (se joint à la séance ordinaire à 19H51)

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance, Mme Josée Brouillette, à titre de secrétaire-trésorière, Mme Marie Tremblay et M. Vincent Rolland, adjoint administratif.

1. **OUVERTURE**

Monsieur Yves Bédard, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 et de la séance extraordinaire du 27 janvier 2021**
 5. **Correspondance : Voir liste**
 6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 31 janvier 2021
 - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / janvier 2021
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer – FÉVRIER 2021 »
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 État des résultats au 31 janvier 2021
 - 7.2 Liste des permis émis pour le mois de janvier 2021
 8. **Avis de motion et présentation des projets**
 - 8.1 Projet de Règlement numéro 385-21 concernant la gestion contractuelle
 9. **Règlements**
 - 9.1 Règlement no 384-21 visant l'augmentation de la rémunération du maire et des conseillers et modifiant le règlement no 351-18 relatif au traitement des élus municipaux
 10. **Résolutions**
 - 10.1 Ressources humaines / démission au poste de direction générale et secrétaire-trésorière
 - 10.2 Fin de contrat / Mme Marie Tremblay à titre de chargé de projet pour l'élaboration de la politique municipale des aînés et de son plan d'action
 - 10.3 Nomination d'une directrice générale et greffière par intérim
 - 10.4 Octroi de contrat **TPJ-2021-001 (2)** – Services-conseils – Élaboration de la politique municipale des aînés et de son plan d'action MADA
 - 10.5 Autorisation de remboursement des frais de financement à la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant la réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud
 - 10.6 Versement de la subvention 2021 au Club Motoneiges de Saint-Raymond
 - 10.7 Cession de terrain du lot 6 399 734 (secteur Tour-du-Lac Sud)
 - 10.8 Mandat d'arpentage – **TP-2021-002** – subdivision de lots

- 10.9 Appels d'offres **TP-2021-003** – Travaux de réfection de chemins – approbation du devis et autorisation d'aller sur le SEAO
 - 10.10 Résolution / Achat d'une remorque
 - 10.11 Octroi de contrat / **HM-2021-001** / Réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage du lac Sergent
 - 10.12 Octroi de contrat à la firme AKIFER / **HM-2021-002** / Études hydrologiques sommaires
 - 10.13 Approbation et autorisation de signature relative à la création d'une patrouille nautique intermunicipale
 - 10.14 Demande d'appui au Recensement de la population de 2021
 - 10.15 Avis de condoléances – M. Robert Desrosiers
 - 10.16 Annulation du mandat d'arpentage HM-2020-004
 - 10.17 Cession de terrain du lot 6 399 733 (secteur Tour-du-Lac Sud)
 - 10.18 Nomination de M. Stéphane Demers à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme
 - 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 - 13. Deuxième période de questions**
 - 14. Clôture de la séance**
 - 15. Levée de l'assemblée**
-

**AJOUT
AJOUT
AJOUT**

21-02-038

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel avec les modifications suivantes :

**AJOUT
AJOUT
AJOUT**

- 10.16 Annulation du mandat d'arpentage HM-2020-004
- 10.17 Cession de terrain du lot 6 399 733 (secteur Tour-du-Lac Sud)
- 10.18 Nomination de M. Stéphane Demers à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX / SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2021

Séance ordinaire du 18 janvier 2021

CONSIDÉRANT QUE des copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 ont été remises à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

21-02-039

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021.

Séance extraordinaire du 27 janvier 2021

CONSIDÉRANT QUE des copies du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2021 ont été remises à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

21-02-040

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2021.

5. **CORRESPONDANCE**

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 10 février 2021 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 JANVIER 2021**

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 31 janvier 2021.

21-02-041

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 31 janvier 2021 soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / JANVIER 2021**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de janvier 2021, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de JANVIER 2021 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 91 544.78 \$ sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / JANVIER 2021		
	DÉPENSES	72 345.36 \$
	SALAIRES	19 199.42\$

21-02-042

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de JANVIER 2021 soient adoptés tels que présentés.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / FÉVRIER 2021**

21-02-043

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le bordereau des dépenses pour la période de février 2021 soit approuvé tel qu'il a été présenté et que la secrétaire-trésorière, Mme Josée Brouillette, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de 19 700.30 \$.

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 État des résultats au 31 janvier 2021

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 31 janvier 2021.

7.2 Liste des permis émis pour le mois de janvier 2021

		Année 2021
	Janvier	438 691 \$
	TOTAL	438 691 \$

8. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET

8.1 Projet de Règlement numéro 385-21 concernant la gestion contractuelle

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Daniel Arteau, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement concernant la gestion contractuelle.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'un dépôt, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

21-02-044

Fait à Lac-Sergent, ce 15^e jour de février 2021

9. RÈGLEMENTS

9.1 Règlement no 384-21 visant l'augmentation de la rémunération du maire et des conseillers et modifiant le règlement no 351-18 relatif au traitement des élus municipaux

ATTENDU que la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)* détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement no 351-18 sur le traitement des élus afin d'augmenter la rémunération annuelle des élus municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation de ce présent règlement a été donné par Stéphane Martin, conseiller lors de la séance du conseil, tenue le 18 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

21-02-045

QUE le Règlement no 384-21 soit adopté et que le conseil décrète ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. TRAITEMENT ET RÉMUNÉRATION

Le *Règlement no 351-18 relatif au traitement des élus* est modifié ainsi :

ARTICLE 2.1

L'article 3 dudit règlement est modifié en y ajoutant le tableau suivant en remplacement de l'ancien :

	Rémunération de base	Allocation de dépenses	TOTAL
Maire	10 198 \$	5 099 \$	15 297 \$
Conseiller	3 400 \$	1 700 \$	5 100 \$

ARTICLE 2.2

L'article 7 dudit règlement est modifié en y ajoutant le tableau suivant en remplacement de l'ancien :

	émunération de base	ocation de dépenses	TOTAL
Maire suppléant	722 \$	361 \$	1 083 \$

ARTICLE 3. RÉTROACTIVITÉ

Le présent règlement incluant les modifications au traitement est rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Ressources humaines / démission au poste de direction générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT QUE Mme Josée Brouillette a remis sa démission à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière, par écrit, le 8 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE Mme Brouillette quittera officiellement ses fonctions à compter du 5 mars 2021, soit à la suite du délai raisonnable prévu à la loi et à son contrat de travail;

EN CONSÉQUENCE,

21-02-046 **IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal accepte la démission de Mme Josée Brouillette et la remercie pour le travail accompli.

10.2 Fin de contrat / Mme Marie Tremblay à titre de chargée de projet pour l'élaboration de la politique municipale des aînés et de son plan d'action

21-02-047 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent mette fin au contrat de Mme Marie Tremblay à titre de chargée de projet pour l'élaboration de la politique municipale des aînés et de son plan d'action.

10.3 Nomination d'une directrice générale et greffière par intérim

CONSIDÉRANT la récente démission de la directrice générale et sec.-très;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une directrice générale et greffière par intérim jusqu'au comblement définitif du poste;

21-02-048 **EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal nomme Mme Marie Tremblay, domicilié au Lac-Sergent pour agir à titre de directrice générale et greffière par intérim.

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail temporaire à intervenir entre la Ville de Lac-Sergent et Mme Marie Tremblay.

Et QUE le certificat du trésorier attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit déposé à une séance ultérieure.

10.4 Octroi de contrat **TPJ-2021-001 (2)** – Services-conseils – Élaboration de la politique municipale des aînés et de son plan d'action MADA

ATTENDU que le poste de chargé de projet pour le mandat d'élaboration de la politique municipale des aînés et de son plan d'action est présentement vacant suite à la démission de Mme Marie Tremblay;

21-02-049 **EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil nomme Madame Madeleine Pichette en remplacement de Mme Tremblay à titre de chargé de projet pour le mandat de la réalisation du processus de consultation, de recherche et de rédaction du plan d'action du projet MADA en collaboration avec le comité de pilotage de la Ville de Lac-Sergent.

ET QUE la somme de 3 000 \$ dollars lui soit versée en honoraires professionnels selon l'avancement des travaux et sur présentation de factures.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Loisirs/culture – autres activités culturelles / plan d'action MADA 02-70290 999.

10.5 Autorisation de remboursement des frais de financement à la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant la réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a entériné par la résolution 09-02-029 le projet de loi privée, lequel prévoyait des travaux de réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud à réaliser entre les deux Villes concernées;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Ville de Lac-Sergent;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier nous a acheminé la facture no 2021-0019 relative aux frais de financement 2021 de la réfection de la route Tour-du-Lac Sud au montant de 9 346 \$;

ATTENDU QUE les sommes allouées au remboursement du capital et intérêt ont été réservées lors de l'adoption du budget 2021;

21-02-050 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac Sergent autorise le paiement des frais financiers (année 2021 –versement 10/15) au montant de 9 346.00 \$ à la Ville de Ste-Catherine.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire – *Frais de financement – Autres org. municipales – 02 92100 850.*

10.6 Versement de la subvention 2021 au Club Motoneiges de Saint-Raymond

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent, depuis la fermeture du tronçon de la piste de motoneige sur son territoire, désire aider le Club de Motoneige de St-Raymond afin d'entretenir la piste de contournement du lac Sergent;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a signé avec le Club de Motoneige de Saint-Raymond une entente à cet effet;

ATTENDU QUE des sommes ont été réservées au budget 2021 pour l'entretien et la réparation de la piste de contournement;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère

21-02-051

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent contribue à la réparation et l'entretien de la piste de contournement, au Club Motoneige St-Raymond inc. pour l'année 2021 tel que stipulé à l'entente; soit 1 725 (mille sept cent vingt-cinq) dollars;

QUE la subvention soit financée à même le budget actuel – au poste budgétaire – Loisirs et Culture – Subvention motoneige / 02 70192 951.

10.7 Cession de terrain du lot 6 399 734 (secteur Tour-du-Lac Sud)

ATTENDU la demande formulée par les propriétaires du lot 3 515 028, visant à acquérir, de la Ville de Lac-Sergent, le lot 6 399 734 du cadastre du Québec;

ATTENDU la description technique de l'arpenteur-géomètre Luc Ménard, en date du 15 octobre 2020 portant la minute 7939 faisant état d'une parcelle de 256.1 mètres carrés qui devra être cédé à l'acheteur par la Ville de Lac-Sergent pour être regroupé sur le terrain portant le no de lot : 3 515 028 dans le cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

21-02-052

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

QUE ce Conseil cède à M. Michel Daneau et Odette Bergeron le lot 6 399 734, pour un montant 1441.60 \$ (taxe en sus);

QUE les frais relatifs à la réalisation de la transaction, honoraires professionnels et déboursés, sont assumés par l'acheteur et ceux-ci sont inclus au montant ci-dessus mentionné pour la contrepartie;

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise Monsieur Le Maire et/ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, tout acte ou document utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution, ou ayant trait directement ou indirectement aux présentes, y compris, mais sans limitation, toutes modifications qu'ils jugeront à propos, à souscrire ou négocier toutes autres ententes, clauses, charges ou conditions qu'ils pourront juger utiles ou nécessaires, et qu'ils engagent pour autant la Ville.

10.8 Mandat d'arpentage – TP-2021-002 – subdivision de lots

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

21-02-053

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Lac-Sergent confie à Élisabeth Génois, arpenteur-géomètre, la réalisation d'une description technique concernant une parcelle à soustraire du lot 3 515 783.

10.9 Appels d'offres TP-2021-003 – Travaux de réfection de chemins – approbation du devis et autorisation d'aller sur le SEAO

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent doit procéder à des travaux de reconstruction de structures sur les chemins Tour-du-Lac Sud et Nord et sur le chemin Baie-de-l'Île;

ATTENDU la résolution 20-06-143 mandatant la firme CIMA+ pour la réalisation des plans et devis ces travaux de reconstruction;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder par appel d'offres public pour les travaux prévus à l'été 2021 ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût total de ces travaux est de plus de 200 000 \$;

ATTENDU QUE le coût des travaux, mentionné ci-dessus, nécessite de procéder à un appel d'offres public, selon l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

21-02-054

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise l'inspecteur municipal, à procéder à un appel d'offres public sur le site SEAO du journal Constructo pour des travaux de réfection sur une partie des chemins Tour-du-Lac Sud, Tour-du-Lac Nord et Baie-de-l'Île.

10.10 Résolution / Achat d'une remorque à bascule

CONSIDÉRANT QUE les services de la voirie et des loisirs nécessitent fréquemment de transporter différents matériaux en vrac;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut se doter d'une remorque à bascule permettant, entres autres, à un employé d'être plus autonome lors du transport de matériau en vrac;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait planifié dans son Programme triennal d'immobilisation l'achat d'une remorque à bascule;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu cinq soumissions pour une remorque à bascule;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

21-02-055

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise Pro de la Remorque au coût de 8 021.99 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une remorque à bascule.

ET QUE cette dépense soit imputée au surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2020.

10.11 Octroi de contrat / HM-2021-001 / Réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage du lac Sergent

CONSIDÉRANT QUE le barrage X2020989 du lac Sergent, situé sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent, est classé dans la catégorie des barrages à faible contenance (classe « E ») dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 16 et 17 de la Loi sur la sécurité des barrages (LSB), tout barrage à faible contenance doit faire l'objet d'une étude effectuée par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec visant à en évaluer la sécurité au regard des règles de l'art et des normes réglementaires de sécurité selon la fréquence et les autres conditions que détermine le gouvernement par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le barrage 2020989 est concerné par cette loi et que par conséquent la Ville de Lac-Sergent, à titre de propriétaire désigné, doit accorder un mandat à une firme d'ingénierie pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage accompagné d'un exposé des correctifs requis et d'un calendrier de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme d'ingénierie CIMA+ pour la réalisation d'une étude visant à vérifier l'état, la stabilité et la fonctionnalité du barrage, la conformité de sa conception et de sa construction par rapport aux règles de l'art et aux normes de sécurité ainsi qu'à déterminer, le cas échéant, les correctifs appropriés se référant au Règlement sur la sécurité des barrages (RSB) qui prescrit notamment le contenu minimal exigé en fonction du niveau des conséquences d'une rupture du barrage;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis en place un programme d'aide financière pour la réalisation d'une étude d'évaluation de sécurité des barrages municipaux, le PAFMAN Volet 1, auquel les municipalités admissibles peuvent avoir accès;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller

21-02-056

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent accepte l'offre de service de la firme d'ingénierie CIMA+ d'un montant de 14 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense de 14 500 \$ plus les taxes applicables soit financée à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2020.

QUE la Ville de Lac-Sergent entend déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 1 du PAFMAN pour les dépenses payées pour la réalisation de l'étude dont l'exposé des correctifs et le calendrier de mise en œuvre auront préalablement fait l'objet d'une approbation par le MELCC en vertu de l'article 17 de la LSB.

10.12 Octroi de contrat à la firme AKIFER / HM-2021-002 / Études hydrogéologiques sommaires

ATTENDU que le Conseil a amorcé la mise aux normes des installations septiques sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent;

ATTENDU que 8 propriétés d'installations septiques ciblées sont localisées en forte pente où il est impossible d'effectuer une opération de scellement de puits;

ATTENDU que ce constat oblige le ou les voisins immédiats à l'installation d'un système à rétention totale pour une résidence permanente;

ATTENDU que les propriétaires ciblées par la présente se sont engagés à rembourser à la Ville les coûts engendrés de l'étude hydrologique sommaire;

ATTENDU que la firme AKIFER a présenté une offre de services professionnels en date du 13 janvier 2021 afin de produire une étude hydrogéologique sommaire pour les propriétés suivantes : 1492, 1496 et 1502, chemin du Club-Nautique, 2018, 2024, 2032 et 2038, chemin du Tour-du-Lac Sud;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller

21-02-057

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent octroi le contrat HM-2021-002 à la firme AKIFER pour la réalisation d'une étude hydrogéologique sommaire pour un montant n'excédant pas 20 000 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit à l'offre de service en date du 13 janvier 2021.

ET QUE cette dépense soit imputée au surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2020.

10.13 Approbation et autorisation de signature relative à la création d'une patrouille nautique intermunicipale

ATTENDU l'augmentation du nombre de plaisanciers et d'embarcations sur le plan d'eau de la Ville de Lac-Sergent au cours des dernières années;

ATTENDU l'accroissement du nombre de signalements de situations dangereuses et de non-respect des règles de navigation;

ATTENDU QUE le Conseil désire mettre sur pied une patrouille nautique afin de prévenir des accidents nautiques sur son plan d'eau et d'assurer le respect de la réglementation prévue à l'article 10 de la Loi sur la Marine marchande et des règlements municipaux;

ATTENDU QUE les ententes intermunicipales conclues, sur une base volontaire, en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* permettent de procéder à des mises en commun d'équipements, d'infrastructures, des services et des activités;

ATTENDU QUE les municipalités de Lac-Sergent, Saint-Raymond, Fossambault-sur-le-Lac, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Lac-Saint-Joseph ont manifesté leur intérêt de se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) pour conclure une entente relative à la création d'une patrouille nautique intermunicipale;

ATTENDU QU'il y a lieu de déléguer au maire de la Ville de Lac-Sergent l'autorisation de négociation des actions nécessaires et requises menant à la création d'une patrouille nautique intermunicipale entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond; Fossambault-sur-le-Lac, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Lac-Saint-Joseph;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

21-02-058

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER le maire de la Ville de Lac-Sergent à effectuer des actions nécessaires et requises menant à la création d'une patrouille nautique intermunicipale et à signer tous documents afférents à la présente résolution.

19H51

Monsieur le conseiller Stéphane Martin se joint par visioconférence à la présente séance.

10.14 Demande d'appui au Recensement de la population de 2021

ATTENDU QUE des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

21-02-059

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Sergent appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca.

10.15 Avis de condoléances – M. Robert Desrosiers

ATTENDU le décès survenu de monsieur Robert Desrosiers, qui a résidé au lac Sergent durant de nombreuses années;

ATTENDU QUE l'implication de monsieur Desrosiers à titre de marguillier de la chapelle du lac Sergent;

21-02-060 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à la famille éprouvée;

QU'une somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit versée à la mémoire de monsieur Robert Desrosiers à la *Fondation des maladies du cœur et de l'AVC*.

AJOUT 10.16 Annulation du mandat d'arpentage HM-2020-004

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 20-07-178, le conseil municipal octroyait un contrat à Stéphane Roy, a.g. visant la réalisation d'un relevé topographique;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, ces relevés ne sont plus requis pour la poursuite du dossier des égouts dans le secteur des Mélèzes;

21-02-061 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE RÉSILIER le contrat liant la Ville à Stéphane Roy, arpenteur géomètre pour la réalisation d'un relevé topographique et d'abroger la résolution numéro 20-07-178 le contrat pour le motif précité.

AJOUT 10.17 Cession de terrain du lot 6 399 733 (secteur Tour-du-Lac Sud)

ATTENDU la demande formulée par les propriétaires du lot 3 515 031, visant à acquérir, de la Ville de Lac-Sergent, le lot 6 399 733 du cadastre du Québec;

ATTENDU la description technique de l'arpenteur-géomètre Luc Ménard, en date du 15 octobre 2020 portant la minute 7939 faisant état d'une parcelle de 68.8 mètres carrés qui devra être cédé à l'acheteur par la Ville de Lac-Sergent pour être regroupé sur le terrain portant le no de lot : 3 515 031 dans le cadastre du Québec;

21-02-062 **EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

QUE ce Conseil cède à Paul Isabelle et Lyne Paquet le lot 6 399 733, pour un montant 1 100.80 \$ (taxe en sus);

QUE les frais relatifs à la réalisation de la transaction, honoraires professionnels et déboursés, sont assumés par l'acheteur et ceux-ci sont inclus au montant ci-dessus mentionné pour la contrepartie;

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise Monsieur Le Maire et/ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, tout acte ou document utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution, ou ayant trait directement ou indirectement aux présentes, y compris, mais sans limitation, toutes modifications qu'ils jugeront à propos, à souscrire ou négocier toutes autres ententes, clauses, charges ou conditions qu'ils pourront juger utiles ou nécessaires, et qu'ils engagent pour autant la Ville.

AJOUT 10.18 Nomination de M. Stéphane Demers à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE le siège no 2 du *Comité consultatif d'urbanisme* est vacant suite à la démission de monsieur Francis Lacasse;

ATTENDU QUE le Conseil de Ville doit combler le siège vacant par résolution;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

21-02-063

QUE la Ville de Lac-Sergent nomme M. Stéphane Demers pour occuper le siège no 2 au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ET que cette résolution abroge la résolution no 20-12-318.

11. **SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Jean Leclerc, conseiller s'informe du suivi du dossier de mise aux normes des installations septiques sur le territoire.

Monsieur Daniel Arteau, conseiller demande des précisions sur l'échéancier de réalisation du projet des égouts dans le secteur des Mélèzes.

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

21-02-064

QUE la séance soit levée à 20H10.

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, secrétaire-trésorière

YVES BÉDARD
MAIRE

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière